

Action « activités de pleine nature et biodiversité »

Note de synthèse

Octobre 2012

1. Organisation d'une journée « Sports de nature et biodiversité » le 21 septembre 2010 à Saint-Jean-Saint-Paul



L'année 2010 a été proclamée « Année internationale de la biodiversité » par l'Organisation des Nations Unies. Le Parc naturel régional des Grands Causses, le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aveyron et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de Populations ont organisé une journée d'échanges « Sports nature et biodiversité, des espaces naturels à protéger ».

Dédiée aux élus ainsi qu'aux différents intervenants dans le développement des sports de nature du Parc, cette journée de rencontres s'est déroulée dans le Cirque de Saint-Paul-des-Fonts (Saint-Jean-Saint-Paul), espace naturel caractéristique choisi comme cas d'école pour établir des échanges entre les utilisateurs multiples de ce site remarquable à divers titres :

- il est inscrit à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du département de l'Aveyron,
- il est intégré au réseau européen Natura 2000 pour sa biodiversité exceptionnelle (notamment plus de 1000 espèces de plantes),
- il est fréquenté par des pratiquants d'activités sportives de pleine nature variées : spéléologie, randonnée, vélo tout terrain, découverte de la faune et de la flore...
- il témoigne de l'histoire du pastoralisme et des activités humaines sur le causse du Larzac et dans la vallée.



Les participants ont ainsi pu confronter leur

propre vision d'un territoire aux usages en apparence contradictoires. Cette journée, qui a rassemblé plus de 70 personnes (élus, techniciens, professionnels d'activités de pleine nature, naturalistes...) pourra aider à lancer des pistes d'avenir pour une meilleure gestion du développement des sports de nature dans nos territoires qui sont de plus en plus convoités.



C'est dans cette logique que le Parc naturel régional des Grands Causses va initier en 2011 une étude « Inventaire des pratiques d'activités de pleine nature et des enjeux et caractérisation des différents enjeux » sur son territoire.

2. Inventaire des pratiques d'activités de pleine nature et caractérisation des différents enjeux dans le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Objectif de l'étude :

Le territoire des Grands Causses possède des ressources patrimoniales intrinsèques de qualité qui sont soumises aux pressions des activités humaines.

Les actions qui concernent l'axe stratégique I de la charte du Parc (*Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir*) visent à concilier les usages et la valorisation des ressources endogènes du territoire avec leur préservation et leur gestion durable. Il s'agit en particulier des espaces naturels et de la biodiversité, mais également des paysages et du patrimoine bâti.

La pratique des sports de nature connaît un développement spectaculaire à l'échelle nationale et tout particulièrement dans le Parc naturel régional des Grands Causses.

Ces activités constituent un vecteur de développement économique intéressant. Il est donc essentiel pour le Parc de maîtriser le développement de ces pratiques dans le respect des espaces et des sites naturels où elles se déroulent, en application de l'Objectif opérationnel n° 5.7.

(*Favoriser la concertation pour mieux concilier les usages*) et en particulier l'article 5.7.2. (*Gérer le développement des sports de nature*) de la charte.

L'objectif de l'étude est de croiser l'état des lieux des pratiques avec les enjeux naturalistes et paysagers, et de définir les niveaux de sensibilité. Cette étape finale permettra de favoriser une vision partagée des enjeux de développement et de préservation afin d'aboutir à des scénarii d'actions.

Méthodologie :

Le bureau d'étude SADL a été missionné sur cette étude, accompagné par les trois chargés de mission du Parc concernés par l'action.

Les résultats de chacune des 3 étapes ont fait l'objet d'une validation par les membres du comité de pilotage mis en place pour l'occasion.

Les phases de l'étude sont : état des lieux des pratiques, mise en évidence des enjeux environnementaux et paysagers, croisement des étapes précédentes pour définir un outil de travail partagé et un programme d'actions.

Résultats :

- Phase 1 (comité de pilotage du 15 novembre 2011) :

Les pratiques et les pratiquants d'activités de pleine nature sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses

Sur la base de documents bibliographiques, d'entretiens avec des personnes ressources, et d'enquêtes diverses auprès des collectivités et des pratiquants, on peut caractériser ainsi la pratique sur le territoire :

- 233 acteurs divers, 98 évènements et manifestations sportives au cours de l'année,
- 100 sites de pratiques, 2400 km de sentiers balisés ;
- les activités sont importantes sur le territoire et concentrées sur le secteur de Millau ;
- les pratiques sont liées aux caractéristiques naturelles (falaises, rivières...)
- on repère peu de prestataires extérieurs au territoire.

La mise en place d'un observatoire rassemblant ces informations permettra d'avoir une vision synthétique des activités de pleine nature sur le territoire, et devra être un outil évolutif et facilement actualisable, tout en impliquant les acteurs.

- Phase 2 (comité de pilotage du 6 juin 2012) :

Les enjeux environnementaux et paysagers

Cette phase a pour objet de définir les fragilités environnementales, d'inventorier et de localiser les zones à enjeux au regard des activités de pleine nature. Il s'agit également de créer une méthodologie pour mettre à disposition des acteurs un outil co-construit avec les experts naturalistes, qui soit une aide à la décision.

A ce stade de l'étude, des groupes de travail ont rassemblé les experts naturalistes (Conservatoire botanique national, ornithologues de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, membres de l'association botanique et mycologique de l'Aveyron...) pour présenter l'outil et apporter des précisions. L'outil cartographique le plus adapté pour travailler sur les enjeux naturalistes paraît être un maillage du territoire par maille de 1 km x 1 km.

- Phase 3 (comité de pilotage du 6 septembre 2012) :

Les propositions d'outil de travail partagé et de programme d'actions

Plusieurs pistes d'actions pourront être mises en œuvre au fur et à mesure des priorités définies en commun, telles que :

1-Suivi de sites-témoins

Les objectifs sont notamment l'observation de l'impact d'une activité donnée dans sa réalité, ses conséquences sur les milieux et sa perceptibilité par les usagers. On pourra proposer 5 à 6 sites à suivre régulièrement, en privilégiant des sites où des données de fréquentation sont connues.

2-Enquêtes qualitatives

L'objectif est de mieux connaître les pratiquants de ces activités de pleine nature. Les entretiens seraient constitués d'une part d'un questionnaire administré par des enquêteurs sur les sites (durée de 10 à 20 minutes, 50 questionnaires), et d'autre part d'un questionnaire auto-administré par l'intermédiaire des clubs et prestataires (panel de 20 entreprises, 200 questionnaires).

3-Information des usagers

Il est apparu nécessaire tout au long de ce travail d'informer les usagers sur la fragilité, la sensibilité des milieux et de diffuser les connaissances sur les espaces et les espèces animales et végétales. Plusieurs types de réalisation peuvent être envisagés selon les zones géographiques et le public visé : installation de panneaux d'information, élaboration de guide ou de charte de bonne conduite, réalisation d'animations et de sessions d'informations sur le terrain de pratique...

Les membres du comité de pilotage mis en place pour cette étude ont souhaité continuer à s'impliquer dans la mise en place des actions. Il faudra également permettre à chacun de s'approprier les différents outils et bases de données ; pour cela, chaque expert et pratiquant pourra de nouveau être mis utilement à contribution.

=====